

**SÉANCE DU 11 AVRIL 2017**

Le onze avril deux mil dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vraiville, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Jacky PAUMIER, Maire.

Convocation du	4 avril 2017	Affichée le	4 avril 2017
Membres en exercice :	14	Membres présents :	8
Nombre de pouvoirs :	4	Nombre de votants :	12

**Présents :** Mesdames PREVOTEAU Andrée, LELEU Véronique,  
Messieurs PAUMIER Jacky, GAMBLIN Hervé, GOUJON Jackie, MEEUS Marcel,  
GAUTHIER Patrice, MARTIN Lionel

**Absents excusés :** Messieurs FICHOT Nicolas, NONCHE Frédéric, LELIEUR Charles  
Mesdames HAMELIN Laurence, CHEVAL Céline, DEVAUX Carole

**Pouvoirs :** Monsieur FICHOT Nicolas donne pouvoir à Monsieur GAMBLIN Hervé  
Monsieur NONCHE Frédéric donne pouvoir à Madame PREVOTEAU Andrée  
Madame CHEVAL Céline donne pouvoir à Monsieur MARTIN Lionel  
Madame DEVAUX Carole donne pouvoir à Monsieur MEEUS Marcel

Formant la majorité des membres en exercice,  
Madame Andrée PREVOTEAU a été désignée comme secrétaire de séance

**Les membres du conseil municipal approuvent le compte-rendu de la séance du 7 février 2017.**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - AFFECTATION DES RESULTATS -***Délibération 009-2017*

Monsieur Marcel MEEUS prend la parole et évoque le souhait d'une baisse des dépenses de fonctionnement, à savoir :

- Compte 60612 Electricité
- Compte 6135 Locations photocopieurs
- Compte 6262 Frais de télécommunications

Monsieur le Maire reste à l'écoute et précise qu'une étude sera faite concernant ces trois comptes.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame PREVOTEAU Andrée, 2<sup>ème</sup> Adjointe et doyenne d'âge, délibérant sur le compte administratif 2016 dressé par Monsieur Jacky PAUMIER, Maire, Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel se résume comme suit:

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif présente :

<b>Un excédent de fonctionnement</b>	<b>183 594.84 €</b>
Décomposé comme suit :	
Excédent antérieur reporté	12 182.75 €
Résultat de l'exercice 2016	
D.F. 275 401.3 - R.F. 446 813.39 =	171 412.09 €
<b>Un déficit d'investissement</b>	<b>594 732.63€</b>
Décomposé comme suit :	
<b>D.I.</b> 1 476 181.51 € - <b>R.I.</b> 530 182.54 € = <b>54 001.03 € + (Déficit N-1) - 648 733.66 €</b>	
Un reste à réaliser en Dépenses d'Investissement	27 163.02 €
Un reste à réaliser en Recettes d'Investissement	600 129.57 €
<b>Réserves en Investissement</b>	<b>21 766.08 €</b>
<b>Report en Fonctionnement</b>	<b>161 828.76 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, 10 voix pour et 2 voix abstention, de l'affectation suivante au Budget Primitif 2017 :

**Section de fonctionnement recettes****Imputation au R002** Excédent de fonctionnement reporté : **161 828.76 €****Section d'investissement dépenses****Imputation au D001** Excédent d'investissement reporté : **594 732.63 €****Affectation en réserves R 1068** en investissement : **21 766.08 €****COMPTE DE GESTION 2016 - Délibération 010-2017**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacky PAUMIER, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures .

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation ni réserve de sa part.

**10 voix pour et 2 voix abstention**

**TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017 - Délibération 011-2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **8 voix pour et 4 voix contre**, d'augmenter les taux d'imposition des Taxes Directes Locales. Le produit attendu pour l'année 2016, se décompose comme mentionné dans le tableau ci-dessous :

TAUX D'IMPOSITION	Base d'imposition	Produit attendu 2017	Produit retenu 2017
TAXE HABITATION	588 700	5.75 % = 33 850	<b>6.03 % = 35 499</b>
TAXE FONCIER BATI	330 700	12.69% = 41 966	<b>13.32% = 44 049</b>
TAXE FONCIER NON BATI	45 800	35.98% = 16 479	<b>37.77% = 17 299</b>
PRODUIT		92 295	<b>96 847</b>

**SUBVENTIONS 2017 - Délibération 012-2017**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes, imputées sur le Budget Primitif 2017.

Compte	Nom de l'organisme	Montant
6554	Amicale des Maires	50
6554	Collège André Maurois	555
65738	Coopérative scolaire	1000
6574	Chasse	200
6574	Club de l'amitié	400
6574	Comité des fêtes	1600
6574	Don de sang	50
6574	Blé en herbe	150
6574	Secours populaire	50
6574	S.P.A.E	50
6574	Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Haye Malherbe	50
6574	Ligue contre le cancer Evreux	100
6574	Association Sylvie pour la vie	50
<b>TOTAL</b>		<b>4305</b>

## BUDGET PRIMITIF 2017 - Délibération 013-2017

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, vote, **10 voix pour et 2 voix abstention**, le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre aux sommes suivantes :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	451 513 €
Recettes :	451 513 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	870 808.65 €
Recettes :	870 808.65 €

## PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES A LA SCOLARITE - Délibération 014-2017

Monsieur Le Maire propose d'augmenter la participation annuelle aux frais de fonctionnement de l'école concernant les communes extérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant de la participation à 750 € par enfant.

## LOGICIEL INFORMATIQUE ETAT CIVIL - Délibération 015-2017

Monsieur le Maire propose l'acquisition du logiciel ETAT CIVIL HORIZON ON-LINE par le prestataire JVS-MAIRISTEM, dont le coût s'élève à :

### INVESTISSEMENT

Logiciel Horizon On-Line	461.25 € H.T	553.50 € T.T.C
--------------------------	--------------	----------------

### FONCTIONNEMENT

Installation et paramétrage à distance	200.00 € H.T	240.00 € T.T.C
Maintenance logiciels/an	92.00 € H.T	110.40 € T.T.C
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>292.00 € H.T</b>	<b>350.40 € T.T.C</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette acquisition.

## ECLAIRAGE PUBLIC SENTE DE L'ECOLE - Délibération 016-2017

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- **En section d'Investissement : 3333.33 €**
- En section de fonctionnement : 0 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement.

**REFECTION DE LA MARE - RUE DE LA MAIRIE - Délibération 017-2017**

Monsieur le Maire informe son Conseil qu'une étude est en cours concernant la réfection de la mare située rue de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Effectuer toute démarche nécessaire à l'étude de la réfection
- Signer tout document s'y rapportant
- Demander toute possibilité de subvention

**AMENAGEMENT SECURITE RD 81 - Délibération 018-2017**

Monsieur le Maire expose à son Conseil la nécessité de faire une étude concernant l'aménagement Sécurité sur la Route Départementale 81.

A cet effet, le Département de l'Eure propose une offre de maîtrise d'œuvre s'élevant à 8075 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Lancer la consultation
- Demander les subventions
- Consulter et désigner les entreprises

**MOBILIER SECRETARIAT - Délibération 019-2017**

Monsieur le Maire propose l'achat d'un siège de bureau pour le secrétariat dont le devis de la société Fiducial s'élève à 287.23 T.T.C

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis

Après un tour de table, la séance est levée à 20h30